

# École de criminologie - FESP

## DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉDIGER PAR ARTICLES

L'étudiant doit noter qu'il devra obtenir, en temps opportun, l'accord de tous les coauteurs de chacun des articles pour qu'il puisse l'inclure dans son mémoire ou dans sa thèse. Il devra aussi respecter toutes les autres règles concernant la thèse ou le mémoire par article.

### 1. IDENTIFICATION

Nom, Prénom		
Matricule		
Programme	206510 Maîtrise	306510 Doctorat

### 2. LISTE DES ARTICLES PROPOSÉS

Pour chaque article à inclure dans le mémoire ou la thèse (même en annexe), veuillez indiquer l'ordre des auteurs, le titre, la revue à laquelle l'article est normalement destiné et l'état actuel de l'article (P : Publié, S : Soumis pour publication ou EP : En préparation).

**3. SIGNATURE ET DÉCLARATION DE L'ÉTUDIANT CONCERNANT LES ARTICLES**

Chacun des articles doit faire l'objet d'une déclaration de l'étudiant. Pour chaque article publié ou soumis pour publication, il doit indiquer brièvement la nature de sa participation aux travaux de recherche et, s'il y a lieu, l'importance de sa contribution à l'article par rapport à celle des coauteurs. Dans le cas d'un article en préparation, il indiquera sa contribution actuelle ou prévisible aux travaux de recherche et à l'article.

<b>Nom de l'étudiant</b>	<b>Signature électronique uniquement</b>	<b>Date</b>

**4. AVIS ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE RECHERCHE**

Le directeur de recherche commentera de façon appropriée les informations présentées par l'étudiant dans sa demande et donnera son avis sur le projet de rédaction du mémoire ou de thèse par articles.

<b>Nom du directeur de recherche</b>	<b>Signature électronique uniquement</b>	<b>Date</b>

**5. DÉCISION OU RECOMMANDATION ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE PROGRAMME**

<b>Lu et approuvé</b>	<b>Commentaires (s'il y a lieu) :</b>	
<b>Nom du Responsable du programme : Maitrise <input type="checkbox"/> Doctorat <input type="checkbox"/></b>	<b>Signature électronique uniquement</b>	<b>Date</b>